

« DEMANDE D'AIDE AUX BACHELIERS »

suivi par : Mme RUFFE
fruffe@villedugosier.fr
Tél : 0590-84-99-20

Conditions d'attribution :

- ✓ **Résider sur le territoire communal (durée minimale supérieur à 6 mois) ;**
- ✓ **Justifier de l'inscription d'une première année d'études supérieures ;**
- ✓ **Situation financière : Reste pour vivre du foyer ne doit pas dépasser 300€.**

* Pièces à fournir :

Au nom l'étudiant(e)

- Photocopie d'une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport) ;
- Photocopie du relevé de notes du baccalauréat ou du diplôme ; **Année 2020**
- Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B) ou Postal (R.I.P)
- Certificat d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur **2020/2021**

Justificatifs de ressources des parents : (selon leur situation)

- Dernière fiche de paie
- Attestation CAF (RSA-AAH-Prestations Familiales)
- Pension Alimentaire
- Attestation de paiement Pole Emploi
- Attestation de pension de retraite complémentaire
- Attestation de sécurité sociale (IJ, Pension Invalidité, ...)
- Avis d'imposition 2019/2020

Justificatifs des charges : Dernières factures

- Electricité
- Eau
- Téléphone
- Loyer
- Echéanciers (crédits- Mutuelle - assurances (habitation- véhicule...))
- Taxe d'habitation ou de taxe foncière

Inscriptions :

Guadeloupe : 300€

Caraïbes : 400€

Europe : 600€

Dossiers complets à déposer du 27 juillet 2020 au 30 septembre 2020